



Conduite en état d'ivresse Amende moyenne ?

Par **hansolocambo**, le **10/01/2019** à **17:39**

Bonjour,

J'ai eu un accident assez grave hier et étais assez saoul pour reprendre le volant alors que je rentre toujours en vélo (service de la ville) dans ces cas là.

La police attend les résultats du test sanguin mais il semblerait que mon taux était aux environs d'1.2 grammes.

J'imagine que l'amende que je vais avoir à payer en passant au tribunal dépend de très nombreux facteurs. Et qu'il est difficile de l'estimer. Le montant maximal est de 4500 euros mais je trouve assez peu de personnes parlant sur des forums de leur propre expérience. Et je meurs d'inquiétude à l'idée d'avoir à payer dans le sens où je vis depuis plus de deux ans avec un tout petit RSA et que je ne vois pas comment je vais bien pouvoir m'en sortir.

Faits :

- Casier judiciaire vierge jusqu'à aujourd'hui...
- Jamais perdu de point auparavant.
- Je conduisais en étant d'ivresse.
- J'ai heurté un véhicule vide à l'arrêt. Ce choc en a entraîné deux autres sur les véhicules suivant dans la file.
- Il n'y avait personne dans les véhicules. Mais le choc a entraîné de lourds dommages (ma voiture et la première dans la file sont à la casse).

Auriez-vous s'il-vous-plaît une idée du montant que je vais devoir verser pour m'amender de cette faute terrible ?

Je vous remercie à l'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **morobar**, le **11/01/2019** à **08:56**

Bonjour,

Tout cela dépend du tribunal...

Vous avez la possibilité de vous renseigner sur la tenue des audiences "Muscadet", et d'assister pendant des heures à des exposés des faits, des réquisitions du procureur et des jugements souvent prononcés sur le champ.